L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 20 MARS 1854.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVIGNEAU. R. HARDY.
No 81, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS : LUNDI MATIN, 20 MARS.

MÉTÉOROLOGIE.—*TICKET INDEPENDANT.*

[illegible]

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

[illegible]

DÉTROITISME DÉMOCRATIQUE.

[illegible]

SUPPLEMENT.

L'abondance des avis nous force d'ajouter au bas de notre troisième feuille à l'*Abeille*. On y trouvera un grand nombre d'annonces fort importantes.

EUROPE.

Arrivée de l'Arabia.

Une dépêche reçue dans la nuit de samedi nous apprend que le steamer *Arabia* est arrivé à New York avec des dates de Liverpool jusqu'au 4 courant, c'est à dire d'une semaine plus récentes que celles apportées par l'*Isis*.

Le steamer *Pacific* est arrivé à Liverpool le 3 de ce mois.

L'ouverture de l'Assemblée Législative de France a eu lieu le 7 courant. L'empereur a déclaré, dans son discours, que la France avait fait tout ce qu'elle pouvait, sans porter atteinte à son honneur, pour empêcher la guerre, mais que tous ses efforts pacifiques avaient échoué et que le résultat pour cela tient l'épée.

Le cran a exigé de la France qu'elle fermât ses ports aux navires anglais et français. Le gouvernement russe ne peut pas disposé à se soumettre à cette exigence, mais il n'a pas encore fait savoir quelle ligne de conduite il comptait suivre.

Le traité entre la France et la Belgique a été signé par ces deux gouvernemens.

Une formidable insurrection a éclaté dans une province de l'Espagne dont le nom cachée ici correctement par la dépêche et qu'il nous est impossible de rectifier. Les insurgés s'étaient retranchés dans diverses places fortes, mais les troupes envoyées de Madrid les ont forcés de rentrer dans le devoir. Toute la province a été mise en état de siège. Le gouvernement n'a pas voulu donner beaucoup de retentissement à cette grave affaire et les détails publiés par les journaux sont fort obscurs. On croit que le mouvement a été préparé par le général Couchi. Aux dernières dates les insurgés paraissaient avoir pris leur revanche de l'échec que leur avaient fait essuyer les troupes du gouvernement.

Affaire du *Black Warrior*.

Le télégraphe nous apprend que le président a transmis, le 15 de ce mois, au Congrès un message relatif à la saisie du steamer *Black Warrior*. M. Pierce accuse les autorités cubanaises d'avoir violé nos droits et nous en demande, manière de réparation, a dit adresse au gouvernement espagnol. Il se plaint de la nécessité où se trouvent places les États-Unis d'envoyer en Espagne toutes les fois qu'un acte du capitaine général de Cuba crée un différend entre les deux gouvernements. Les détails fournis qui révèlent toutes sortes de tracasseries et de vexations. Quant aux interruptions que les autorités de la Havane s'efforcent d'apporter au commerce des États-Unis, elles ne sont pas compatibles, dit le président, avec les relations amicales qui doivent exister entre les deux pays, et il faudra que le cabinet de Madrid explique la conduite de M. Pierce. Il a pris des mesures pour régler à l'amiable nos différentes avec l'Espagne, mais que si elles échouent il exercera toute l'autorité et mettra en œuvre toutes les moyens que pourra lui accorder le Congrès pour faire triompher nos justes droits et venger notre honneur. Il termine en engageant le Congrès à prendre une décision quelconque, si le message a été accueilli avec faveur par la Chambre et refère au comité des affaires étrangères.

IMPORTANTES RESOLUTIONS.

Les résolutions suivantes présentées par M. Kenner la veille ou le jour même de l'ajournement de la législature, ont été adoptées à l'unanimité :

Le peuple de la Louisiane a toujours considéré l'agitation de la question de l'esclavage avec le plus vif regret et il considère l'adoption de lois de 1850 comme s'en le nom de mesures de nature à calmer cette agitation et à rétablir de cette dangereuse question.

Dans l'opinion de la législature de l'État de la Louisiane, le système fédéral américain dans ses principes destinés à régler d'une manière permanente la question de l'esclavage et tant pas susceptible de modifications par la loi, [illegible] d'une partie du territoire [illegible] les conditions politiques qui avaient [illegible] lors de l'adoption de ces lois.

[illegible] Congrès a établi certains grands principes [illegible] nécessaire pas seulement [illegible] mais encore [illegible] pour l'avenir toute nouvelle discussion de la question [illegible] dans les chambres, en soumettant à [illegible] et qui en est la responsabilité.

Le bill de Nebraska, maintenant en discussion au Congrès, en tant qu'il est destiné à [illegible] le principe de non-intervention [illegible] et de l'institution de l'esclavage, [illegible] approbation, et nous invitons nos sénateurs et nos représentants à le rejeter.

THÉATRE D'ORLEANS. Demain, au théâtre d'Orléans, *le Prophète*.

LA SONNAMBULE.—Mme Sontag remplit ce soir le rôle d'Amina dans la *Somnambule*. Elle Cette une de ses plus admirables créations, [illegible] aucune autre cantatrice ne la chante égaler. La salle sera comble.

SÉJOURS DE CHASSES DE HERNANDEZ.—On trouve par un avis inséré plus loin que A. Hernandez, No 132, rue Royale et No 22, rue de Chartres, vient de publier une liste des séjours de chasse [illegible] de la Nouvelle-Orléans. Les propriétaires qui ont exposés de cette dernière ville [illegible] à ceux qui veulent se livrer à [illegible] dans les différentes parties de la Louisiane.

CHRONIQUE LOCALE

[illegible]

FEUILLETON DE L'ABEILLE.

EMPIRE MAURIN.

Autrefois, après avoir laissé à gauche le village [illegible] Jean, dévisant un peu vers la droite du côté de Gontilly, on arrivait à une large route qui [illegible] mouvement. Le premier chemin [illegible] gauche menait directement au Bayou [illegible] côté de droite, à un bois de la [illegible] Le chétif, soit qu'il vînt de la [illegible] Bruxe, soit qu'il y retournât, [illegible] que excursion aux alentours, [illegible] pour, en son jouissait en ces lieux, [illegible] Des cabines, des cophines, des [illegible] bêtes appelées ici bon lucoun, y [illegible] confondaient leurs imbroglios, et [illegible] et la gaîté toutes de verdure. Des [illegible] des cardinaux, des martins-pêcheurs, des petits oiseaux à aile pourpre, de jolis mûriers, soufre et carminée, tout le long du fleuve et à qui mieux mieux, y rejetaient, y bondissaient, y ramageaient.

Mais, si, traversant ces bouquets d'arbres, on marchait un petit quart d'heure dans la direction du lac, on découvrait, au sortir d'un jeune bois d'aliziers et de cenellier, [illegible] une touffe que des détrichements successifs avaient agrandie, et qui s'étendait jusqu'à une ceinture de bambs cypres tout fatiguée de leurs mosaïques secularisées. Au couchier du soleil, balançant parmi les vents, les branches chevelues des vieux aibres, se découpant bizarrement sur le fond rouge de l'horizon, et affectaient parfois les formes les plus fantastiques.

Le premier objet qui frappait les regards à la vieux du petit bois dont je viens de parler, était un campement de [illegible] chasseurs. Cette tribu, nombreuse [illegible] autrefois, dont à peine on voit vagoter les misérables restes aujourd'hui, et qui deja à cette époque, refoulée par la civilisation, abandonnait de toutes parts le sol à ses ancêtres, avait encore la plusieurs familles unissant dans les mœurs et les coutumes [illegible] avec tout ce qui les entourait, le plus curieux contraste.

Le chaud soleil de juillet s'était levé et darde ses feux sur une sorte de butte circulaire soigneusement pulvérisée, surmontée d'une espèce toiture de latanier. Dans l'intérieur gisaient, couchés dans leurs leurs couvertures, des dormeurs, vrais hazards de la troupe, exclusivement voués au culte du *furniente*. Tout à côté, abrités par des peaux de bufles, une haute matrone, et un bonceau embrase autour desquels s'empressaient pour le repas du matin quelques matrons aux cheveux grisonnants et aux pieds [illegible] ustensiles et les ustensiles et les sacs chargés de larges anneaux de latan. Un peu d'écoulé grossière mi-partie bleue et blanche projetait leur ombre. Autour d'elles quelques [illegible] affaires du petit camp, des bassets [illegible] à l'un barguenx, au poil hérissé, compagnons ou [illegible] de toute la lignée savait [illegible] depuis elle se roulait [illegible].

Non loin de là, d'autres bivouacs assis en cercle, pieds toutes pieds, et pioncaient à la [illegible] sur boucles que de coquetes libations [illegible] vite. Tout vestige d'intelligence [illegible] sur ces faces abrutis, et leurs regards [illegible] leurs [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]